

# ***CODEP 35 BADMINTON***



*Comité Départemental  
d'Ille-et-Vilaine*

**Procès Verbal  
de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire  
du 29 mai 2012**

## COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON D'ILLE-ET-VILAINE

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée  
à la Sous-préfecture de Redon le 12 janvier 1989  
n° de dossier : 3/10952*

*Affiliée à la Fédération Française de Badminton  
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports  
n° d'agrément 04 35 S 24*

*n° SIRET : 392 664 579 00027. Code APE : 9312Z*

*Siège social :*

*Maison des Sports 13 bis Avenue de Cucillé 35065 RENNES CEDEX*

### **Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 29 mai 2012.**

L'an deux mille onze et le mardi 29 mai à 19 heures 15, les membres de l'association dénommée Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine (CODEP 35), dont le siège social est à la Maison des Sports, 13 bis Avenue de Cucillé 35065 RENNES CEDEX, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à la Maison des Sports, sur convocation du conseil d'administration par lettre simple et par annonce dans Ouest-France conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

#### **Représentation des clubs :**

**33 clubs présents**

**76 représentants (quorum à 60).**

**205 voix (quorum à 135)**

#### **Présence des membres du Comité Directeur :**

*Sont présents :* Olivier Frouin, Vincent Leroy, Serge Ackermann, Louis Morin, Anne-Sophie Bailleul, Florent Châtelain, Isabelle Métaireau, Christophe Millet, Alain Le Cardinal, Loïc Rivière, Jean-Luc Le Turdu.

*Sont absents excusés :* Karine Carnet, Yann Lemasson, Marine Duréault.

*Sont absents :* David Gaulard

M. Olivier FROUIN préside en sa qualité de Président de l'association; M. Louis MORIN est secrétaire de séance en sa qualité de Secrétaire adjoint de l'association. Le quorum étant atteint, le Président de séance ouvre la séance à 19 h 15 et déclare que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Il rappelle en cette année olympique le côté extraordinaire de la présente AG avec la démission de tous les membres du comité et précise le déroulement des différentes élections qui vont avoir lieu lors de la séance.

- 1- Adoption du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011
- 2- Rapport moral du Président
- 3- Intervenants extérieurs
- 4- Rapport financier
- 5- Election du Comité Directeur
- 6- Rapport d'activités des commissions

- 7- Remise des récompenses
- 8- Questions diverses
- 9- Election du Président
- 10- Elections des délégués du Comité à l'assemblée générale de la Ligue

Il présente la liste des candidats qui se sont déjà manifestés et fait appel à d'éventuels candidats supplémentaires. Karine Venisse se porte alors candidate.

### **1-Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011**

Louis Morin rappelle que le procès verbal a préalablement été communiqué par messagerie électronique et que les participants de l'AG sont supposés en avoir pris connaissance.

Lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011. Il ne suscite aucune remarque ni question.

*Vote n°1*

#### ***Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011***

*Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011 est adopté à l'unanimité.*

### **2-Rapport moral du Président.**

Le Président Olivier FROUIN présente son rapport moral de la saison 2011/2012 (Cf. document joint « *Rapport moral du Président* »).

Le Président laisse alors la parole à l'assemblée. Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Remarque de Yvon Morin : le Président a oublié la salle de Bain-de-Bretagne dans sa liste des nouvelles salles construites dans le département.

*Vote n°2*

#### ***Approbation du rapport moral du Président***

*Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité.*

### **3-Intervention de Monsieur Jean-Paul Didier, président de la Ligue de Bretagne de Badminton**

Monsieur Didier remercie Olivier Frouin pour sa forte contribution ces dernières années au service du badminton en général et du comité départemental en particulier.

Il fait un rapide bilan des actions et résultats de la Ligue au cours la saison et souligne la montée en niveau de la pratique.

Il se félicite d'être présent ce soir et de pouvoir ainsi rencontrer des présidents de club et des élus de terrain. Ce n'est en effet plus possible durant les assemblées de la Ligue puisque ce sont désormais uniquement les représentants des comités bretons qui y assistent.

### **4-Rapport financier du Trésorier**

Le Trésorier Serge ACKERMANN présente et commente le bilan financier de la saison 2011/2012 (Cf. document joint « *Rapport du Trésorier* »).

Il précise qu'il n'a pas pu faire apparaître l'année précédente (N-1) car le comité a entre temps changé de logiciel de comptabilité et ne dispose donc plus de l'historique sous la même forme.

Il précise également les nouveautés en termes de présentation de son rapport :

- Bilan actif/passif
- Budget établi avec répartition du travail salarié sur les différentes commissions

Il souligne que les fauteuils handibad sont comptés dans la rubrique immobilisation.

Question d'Alice Gueguen : elle s'étonne de ne plus voir de disponibilités en livret, au contraire de la saison dernière.

Réponse de Serge Ackermann : il a effectivement oublié de le reporter mais il n'y a eu aucun changement.

Question d'Alice Gueguen : elle demande si le bilan comprend le solde du déplacement Intercodep jeunes à Arnas.

Réponse de Serge Ackermann : le déplacement en question n'a pas encore eu lieu, il sera compté dans l'exercice suivant et apparaît donc dans le budget prévisionnel. Par contre, le bilan intègre bien le déplacement Intercodep jeunes à Cergy-Pontoise l'an dernier.

Remarque de Jean-Paul Didier : il est missionné par la FFBad sur la problématique de financement de l'Intercodep jeunes par les comités et sur les formules d'amélioration correspondantes.

Remarque d'Isabelle Métaireau : il est bon d'avoir une réflexion sur cette compétition car il s'agit d'une manifestation importante avec à la clef un important bénéfice d'image pour le Comité.

Remarque de Serge Ackermann : la FFBad a effectivement envoyé aux comités départementaux un questionnaire relatif à l'Intercodep jeunes.

Question de Yvon Morin : une réflexion est-elle menée en ce qui concerne les postes déficitaires apparaissant dans le bilan ?

Réponse de Serge Ackermann : cette question est traitée à la rubrique du budget prévisionnel.

Question de Jean-Paul Didier : y-a-t-il une ligne TNJ ?

Réponse de Serge Ackermann : oui mais indirectement par la facturation à la Ligue de la prestation de Thiebault Menez sur les TNJ.

Question dans la salle : la personne s'étonne de ne voir aucun financement sous forme de sponsoring privé.

Réponse de Serge Ackermann et Olivier Frouin : le sponsoring privé est effectivement une voie qui n'est pas suffisamment creusée, le comité a par exemple récemment reçu une importante aide d'Orange Fondation pour le projet handibad mais il s'agit d'une aide isolée. Par contre, le comité travaille également sur un projet de financement d'un véhicule de type minibus par le sponsoring mais se heurte actuellement à des tracasseries administratives.

Vote n°3

**Approbation du bilan financier de la saison 2011/2012**

*Le bilan financier de la saison 2011/2012 est approuvé à l'unanimité.*

Le Trésorier propose et argumente ensuite la fixation d'un nouveau tarif des licences sur la base des augmentations votées par la FFBA, la Ligue de Bretagne et le comité.

Les tarifs suivants sont proposés :

- 44,00 € pour une licence adulte,
- 37,00 € pour une licence jeune,
- 19,40 € pour la licence moins de 9 ans.

Il souligne qu'il a été décidé, à la vue des finances actuelles et des projets du Comité, de proposer d'augmenter le timbre Codep cette année. Il s'agit notamment de financer le recrutement d'un nouveau salarié. Il explique le profil recherché avec une formation en alternance au Creps de Talence.

Question dans la salle : comment s'expliquent les augmentations du timbre FFBad et du timbre ligue ?

Réponse d'Olivier Frouin et de Serge Ackermann : l'explication donnée par la FFBad est la simple augmentation du coût de la vie. En ce qui concerne la ligue, il s'agit de faire face au recrutement d'un nouveau poste, suite au désengagement de la FFBad, qui sera en charge (50%) du CREPS de Dinard.

Remarque de Jean-Paul Didier : un recensement des timbres pratiqués a été effectué auprès des Ligues et Comités départementaux. La Ligue de Bretagne est en ce domaine une des moins chères de France. Il existe des licences de 10€ plus chères ! Appliqué en Bretagne, ce tarif rapporterait 120 k€ supplémentaire à la Ligue !

Question dans la salle : pourquoi l'augmentation est-elle plus forte pour la licence jeune ?

Réponse de Serge Ackermann : il s'agit de répercuter l'augmentation des coûts d'encadrement des jeunes.

Question dans la salle : pourquoi ne pas plutôt augmenter la licence pour les adultes qui sont plus à même de se financer ?

Réponse de Serge Ackermann : il convient de marquer le coup car l'action envers les jeunes est aujourd'hui le plus gros poste du comité en terme de budget.

Question de Yvon Morin : pourquoi ne pas plutôt pratiquer une légère augmentation structurelle des licences chaque saison ?

Réponse d'Olivier Frouin et Serge Ackermann : depuis quelques années déjà, la ligne du comité est de n'augmenter le timbre qu'en cas de besoin. Il n'y a donc pas eu d'augmentation l'an dernier et l'augmentation proposée cette année répond au besoin du comité de financer un nouvel emploi salarié. Le problème cette année est l'augmentation consécutive à la fois du timbre comité et du timbre Ligue.

Question dans la salle : les comptes de la FFBad sont-ils consultables ?

Réponse de Jean-Paul Didier et Olivier Frouin : les comptes sont mis à disposition des délégués de la Ligue à l'AG de la FFBad. Ils sont normalement consultables au secrétariat de la Ligue. Sur demande, le secrétariat doit pouvoir en transmettre une version au format électronique (PDF).

Question dans la salle : est-il envisageable d'avoir des tarifs des licences correspondant au niveau de pratique ? Une licence loisir par exemple ?

Réponse d'Olivier Frouin : Non, ce n'est pas possible actuellement.

Réponse de Jean-Paul Didier : Cette demande est récurrente et va complètement à l'encontre de la politique fédérale actuelle. Il conseille à l'intervenant de faire un courrier évoquant le sujet directement à la FFBad.

*Vote n°4*

***Fixation des tarifs des licences pour la saison 2012/2013***

*180 voix pour*

*0 voix contre*

*25 voix en abstention*

*Les tarifs des licences pour la saison 2011/2012 sont adoptés à la majorité.*

Le Trésorier présente et commente une nouvelle rubrique : le tableau des tarifs pour les prestations du comité départemental pour la saison 2012/2013.

Remarque de Jean-Paul Didier : il précise qu'en ce qui concerne les compétitions nationales, les charges vont à la Ligue.

Question dans la salle (FIB) : contrairement aux jeunes, n'y-a-t-il aucun financement de prévu pour la participation de séniors aux compétitions nationales ?

Réponse de Serge Ackermann : effectivement, rien n'est vraiment prévu en ce sens. Des bourses peuvent cependant être octroyées au coup par coup sur demande et l'extension du dispositif au séniors et vétérans pourrait très bien être envisagée.

Question de Yvon Morin : pourquoi les interventions sont-elles gratuites pour les écoles publiques et non pour les écoles privées ?

Réponse de Serge Ackermann et Thiebault Menez : simplement, à ce jour, le comité a établi une convention avec les écoles publiques (USEP et Inspection académique) mais non avec les écoles privées.

*Vote n°5*

***Adoption des tarifs des prestations du comité départemental de badminton  
pour la saison 2012/2013***

*202 voix pour*

*3 voix contre*

*0 voix en abstention*

*Les tarifs des prestations du comité départemental pour la saison 2012/2013 sont adoptés à la majorité.*

Le Trésorier présente et commente son budget prévisionnel pour la saison 2012/2013.

Il explique la difficulté d'établir un tel budget avec l'inconnue concernant le résultat de la finale à venir de l'Intercodep jeunes. En effet, si le comité gagne la finale, il est dispensé des phases qualificatives pour la saison prochaine et devrait même être en charge de l'organisation de la finale (budget 2013/2014). S'il perd la finale, il faudrait financer les 2 phases de qualification avec un coût qui s'avère prohibitif.

Il précise qu'il n'a pas fait apparaître d'éventuels sponsors et les nouvelles subventions qui pourraient voir le jour.

Il précise également que le financement sur le pôle espoir porterait sur 5 jeunes à raison de 370€ par jeune.

Question dans la salle (Betton) : comment s'explique le montant élevé (13800€) de dépense sur l'Intercodep jeunes ?

Réponse de Serge Ackermann : c'est la phase finale à venir à Arnas qui est ici budgétisée, le budget comprend les avances faites aux parents et accompagnateurs sur le transport et les réservations et qui doivent normalement être récupérées (10 000€).

Remarque de Jean-Luc Le Turdu : il s'étonne de ne pas avoir été informé de la décision de ne pas s'inscrire à l'Intercodep jeunes l'an prochain en cas de défaite cette année alors qu'il est membre de la commission jeune.

Réponse d'Olivier Frouin et Serge Ackermann : c'est normal, la décision n'a pas été prise. Il s'agit donc ici d'une hypothèse de travail pour le trésorier afin de présenter un budget prévisionnel cohérent. La décision reste à venir et sera prise également en fonction des résultats d'Arnas.

Remarque de Jean-Paul Didier: les changements concernant les compétitions sont généralement votés en mars à la FFBad. Il ne faut donc pas attendre de changement sur l'Intercodep jeunes avant octobre 2013 et l'édition 2013/2014.

Question d'Alice Gueguen : quand s'effectue l'inscription à l'Intercodep jeunes ?

Réponse de Serge Ackermann : l'inscription devrait se faire courant octobre 2012.

Remarque d'Olivier Frouin : le bureau renouvelé du comité pourra très bien prendre d'autres hypothèses et dispositions concernant l'Intercodep jeunes.

Question de Patrick Morvan : le problème n'est-il pas le même, avec un budget comparable, pour les TIJ ? Pourtant, il s'agit de compétitions individuelles avec moins de retombées en terme de prestige global pour le comité qu'une compétition par équipes comme l'Intercodep.

Réponse de Serge Ackermann : non, le problème est différent. Sur la sélection Ligue, le comité n'a pas le choix, sa participation financière (environ 3000€) est fixe et obligatoire. La marge de manœuvre du comité concerne uniquement l'éventuelle sélection comité de jeunes non retenus par ailleurs par la Ligue. En 2011-2012, cela a représenté 1000€, soit ¼ du déficit lié aux TIJ qui est d'environ 4000€.

Remarque de Karine Venisse : pourquoi ne pas prévoir une participation des parents pour la sélection des jeunes à l'Intercodep ? Etant donné le prestige et l'image de cette compétition, cela ne devrait pas rebuter les parents concernés.

*Vote n°6*

***Adoption du budget prévisionnel pour la saison 2012/2013***

*189 voix pour*

*6 voix contre*

*10 voix en abstention.*

*Le budget prévisionnel pour la saison 2012/2013 est adopté à la majorité.*

Le Trésorier présente la proposition faite d'introduire une amende, au tarif de 50€, en cas d'absence de représentant d'un club aux Assemblées générales du comité.

Il précise à titre d'exemple que 48 clubs sur 93 ne sont pas représentés à l'AG ce soir.

Question dans la salle : quand la date de l'AG est-elle fixée ?

Réponse d'Olivier Frouin : la date est généralement fixée courant janvier en fonction des calendriers de la FFBad et de la Ligue (l'ordre des AG est imposé). Elle est en général communiquée largement plus d'un mois à l'avance aux différents clubs.

Différentes questions, remarques et propositions dans la salle : il faudrait expliciter le mode de fonctionnement et d'application de cette amende ! que se passe-t-il en cas de non paiement de l'amende ? quid de la possibilité de procuration ? n'y-a-t-il pas d'autres moyens pour inciter les clubs à se faire représenter ? quid des autres comités de badminton ou autres sports ? ne peut-on pas subordonner l'amende à l'atteinte du quorum ?

*Vote n°7*

***Adoption du principe d'une amende pour non représentation d'un club à l'Assemblée générale du comité départemental de badminton***

*88 voix pour*

*95 voix contre*

*22 voix en abstention.*

*Le principe d'une amende pour non représentation d'un club à l'Assemblée générale du comité est rejeté à la majorité.*

Le trésorier précise que, cette saison, il n'y a pas de vérificateur aux comptes. Il demande à l'AG de nommer un vérificateur pour un an. A ce titre, il propose la candidature de Patrick MOTTAIS pour la saison à venir mais précise que toute autre personne compétente peut se proposer. Personne d'autre ne se propose néanmoins. Il explique que Patrick Mottais s'est déjà prêté à l'exercice sur les comptes de la saison 2011-2012 mais de façon officieuse car il n'a pas été élu.

*Vote n°8*

***Nomination d'un vérificateur pour la saison 2012/2013***

*La nomination de Patrick MOTTAIS en tant que vérificateur en titre du Comité pour la saison 2012/2013 est adoptée à l'unanimité.*

**5-Election du comité directeur.**

Louis MORIN rappelle qu'il s'agit d'une assemblée générale élective : l'ensemble du comité directeur a donc démissionné et il y a donc 16 places vacantes à pourvoir.

La liste des candidats déjà déclarés étant affichée, il fait une nouvelle fois appel à d'éventuels candidats supplémentaires. Laure Brouard se porte alors candidate.

Au final, la liste comporte 15 candidats : Serge Ackermann, Anne-Sophie Bailleul, Laure Brouard, Florent Chatelain, Olivier Frouin, Alain Le Cardinal, Cyrielle Le Meunier, Vincent Leroy, Isabelle Métaireau, Christophe Millet, Louis Morin, Anthony Repesse, Loïc Rivière, Cathy Vannier, Karine Venisse.

Olivier Frouin explicite le mode du scrutin qui a lieu à bulletin secret.

*Vote n°9*

***Election des membres élus du comité directeur***

199 bulletins exprimés et 6 bulletins nuls

Serge Ackermann	obtient : 196 voix
Anne-Sophie Bailleul	obtient : 199 voix
Laure Brouard	obtient : 199 voix
Florent Chatelain	obtient : 199 voix
Olivier Frouin	obtient : 191 voix
Alain Le Cardinal	obtient : 199 voix
Cyrielle Le Meunier	obtient : 199 voix
Vincent Leroy	obtient : 192 voix
Isabelle Métaireau	obtient : 199 voix
Christophe Millet	obtient : 198 voix
Louis Morin	obtient : 199 voix
Anthony Repesse	obtient : 199 voix
Loïc Rivière	obtient : 199 voix
Cathy Vannier	obtient : 199 voix
Karine Venisse.	obtient : 199 voix

*Les 15 candidats sont élus à la majorité.*

Un appel est lancé pour les volontaires désireux de faire partie des différentes commissions en tant que membres non élus du comité directeur.

Se proposent : Joël Durdant, Anthony Berthiaud, Yann Jolivel, Guillaume Lamarque, Marie Menant, Laurent Pouplard, Laurent Ribeyrol, Sophie Rioche, Christine Thiollet et Romual Uzel.

## **6-Rapport d'activités des commissions**

### **Commission Championnat Interclubs séniors**

Le responsable de la commission Olivier FROUIN dresse le bilan de la saison (Cf. document joint « *Bilan Commission Interclub Séniors* »). Il évoque ensuite les différents points du règlement qui vont évoluer.

De nombreuses voix s'élèvent dans la salle à l'évocation de ces nouvelles règles.

Remarque dans la salle : La mise à zéro d'une équipe forfait sur une rencontre semble être une mesure trop forte.

Réponse d'Olivier Frouin : une équipe qui déclare forfait sur une rencontre est déclarée forfait sur la saison, ses résultats sont alors mis à zéro afin de ne pas pénaliser les équipes qu'elle a déjà rencontrées.

Question de Yvon Morin : les minimes peuvent-ils jouer dans ce championnat interclubs séniors ? Cela permettrait peut-être de créer de nouvelles équipes ?

Réponse d'Olivier Frouin : les minimes ne sont pas acceptés dans ce championnat réservé aux séniors, ils ont suffisamment de compétitions par ailleurs !

Remarque dans la salle : il n'y a pourtant aucune raison pour ne pas autoriser un minime à jouer dans ce championnat interclubs séniors, du moment qu'il a le surclassement adéquat !

### **Commission Championnat Corporatif**

Le responsable de la commission Louis MORIN présente le bilan de la saison écoulée (Cf. document joint « *Bilan Commission Corpo* »). Ce bilan ne suscite aucune question.

Il précise que la réunion de clôture n'aura vraisemblablement pas lieu à la date indiquée, une nouvelle date sera communiquée prochainement. Il indique également que les dates et le lieu indiqués pour le Championnat de France ont changé depuis la rédaction du bilan.

### **Commission Jeunes**

Le responsable de la commission Alain LE CARDINAL présente le bilan général de la Commission Jeunes de la saison écoulée (Cf. document joint « *Bilan Commission Jeunes* »).

Il remercie les membres de la commission et les salariés du Comité pour leur travail et leur implication tout au long de la saison.

Il indique qu'il prévoit de mettre en place à la rentrée une réunion de présentation des différents tournois jeunes à destination des responsables des clubs.

Thiebault Menez explicite les modalités pour les stages départementaux et de secteurs. Il en profite pour demander aux clubs de ne pas hésiter à se manifester s'ils ont les structures et les créneaux pour organiser ces types de stages.

Question dans la salle : Combien faut-il de terrains ? Faut-il assurer l'hébergement ?

Réponse de Thiebault Menez : il faut au moins 10 terrains pour un stage départemental. Pour un stage de secteur par contre, pas de nombre minimum de terrain, il faut juste être en adéquation avec le nombre de participants à raison de 4 jeunes par terrain. Les jeunes ne sont pas hébergés, ils rentrent en principe chez eux le soir.

Remarque de Jean-Paul Didier : pour les communes dont la salle a reçu un subventionnement, il existe une convention d'utilisation prioritaire.

### **Commission Handibad**

Le responsable de la commission Serge ACKERMANN présente le bilan général de la Commission (Cf. document joint « *Bilan Commission Handibad* »).

Thiebault Menez précise que la difficulté réside dans la rencontre du public visé. Il demande que les personnes qui pourraient lui apporter des contacts veuillent bien se manifester auprès de lui.

### **Commission Tournois Seniors Non Classés**

Le responsable de la commission Florent CHATELAIN présente le bilan de la saison écoulée (Cf. document joint « *Bilan Commission Tournois NC* »).

Question dans la salle : que peut-on faire contre les joueurs qui se maintiennent juste pour ne pas se classer et continuer à gagner des tournois en NC ?

Réponse de Jean-Paul Didier : le classement tel que nous le connaissons aujourd'hui est appelé à disparaître à l'échéance d'une saison. Les comportements évoqués n'auront normalement plus lieu d'être dans ce futur mode de classement.

### **Commission Vétérans**

Le responsable de la commission Florent CHATELAIN fait le bilan du Championnat Vétérans par équipes (Cf. document joint « *Bilan Commission Vétérans* ») et de la participation du Comité à l'Intercodep Vétérans (Cf. document joint « *Bilan Commission Intercodep Vétérans* »). Ce bilan ne suscite ni question ni remarque.

### **Commission Litiges**

Le responsable de la commission Vincent LEROY présente le bilan de la saison écoulée (Cf. document joint « *Bilan Commission Litiges* »). Ce bilan ne suscite ni question ni remarque.

### **Commission Communication**

Le responsable de la commission Vincent LEROY présente le bilan de la saison écoulée (Cf. le document joint « *Bilan Commission communication* »). Ce bilan ne suscite ni question ni remarque.

### **Commission Equipement et matériel**

Le responsable de la commission Vincent LEROY présente le bilan de la saison écoulée (Cf. document joint « *Bilan Commission Equipement et matériel* »). Il développe notamment les difficultés rencontrées sur le projet d'achat d'un minibus avec recours à la publicité et au sponsoring privé.

Ce bilan ne suscite par ailleurs ni question ni remarque.

## **7-Remise des récompenses 2011/2012**

Le président du comité Olivier FROUIN procède à la remise des différents trophées individuels et par équipes.

Le président de la Ligue de Bretagne Jean-Paul DIDIER remet ensuite le mérite fédéral de bronze à Jacky LINDERER.

## **8-Questions diverses**

Remarque de Laurent Ribeyrol : l'UNSS est à la recherche d'une structure d'accueil pour le Championnat de France Lycées, la compétition devrait avoir lieu en mai 2013 et demande 22 terrains, le cahier des charges exact n'est pas encore disponible.

Remarque du club de Gévezé : le club a trouvé que des déplacements importants lui ont été imposés dans le cadre de l'Interclub jeunes.

Réponse d'Alain Cardinal : le club de Gévezé a en fait plusieurs équipes au même niveau et il n'est pas possible de les mettre toutes dans la même poule. Comme les poules sont géographiques, il y a donc logiquement un impact sur les déplacements.

## **9-Election du président**

Après dépouillement, le résultat du vote n° 9 est annoncé.

Les 15 membres élus du comité directeur se réunissent alors pour désigner parmi eux leur candidat au poste de président du comité départemental.

Ils décident solidairement de présenter Christophe Millet au vote de l'assemblée générale.

*Vote n°10*

### ***Election du président du comité départemental de badminton***

*Le comité directeur propose la candidature de Christophe Millet.*

*201 voix pour*

*0 voix contre*

*4 voix en abstention.*

*Christophe Millet est élu Président du comité départemental à la majorité.*

## **10-Elections des délégués du comité à l'assemblée générale de la Ligue**

Le comité départemental d'Ille-et-Vilaine doit présenter 12 délégués titulaires du comité pour l'assemblée générale extraordinaire de la Ligue en 2012 et l'assemblée générale de la Ligue en 2013.

*Vote n°11*

*Election des délégués titulaires à l'assemblée générale de la Ligue.*

*Les douze candidats sont élus à l'unanimité.*

Le comité départemental d'Ille-et-Vilaine doit également présenter 12 délégués suppléants du comité pour les mêmes assemblées de la Ligue.

*Vote n°12*

*Election des délégués suppléants à l'assemblée générale de la Ligue.*

*Les douze candidats sont élus à l'unanimité.*

Aucune question supplémentaire n'est posée par l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 23h20

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

LE PRESIDENT  
M. Olivier FROUIN

LE SECRETAIRE  
M. Louis MORIN